

**GROUPE LES ÉCOLOGISTES**

Votre interlocuteur : Fabienne GREBERT  
-  
Tél. : 0672889291  
Courriel : fabienne.grebert@auvergnerhonealpes.fr

**Chambre Régionale des Comptes**  
A l'attention de Monsieur Le Président  
124-126 boulevard Vivier Merle  
CS 23624  
69503 Lyon Cedex 03

**Objet : Dîners fastueux de M. Laurent Wauquiez**

Le Conseil régional, le 14 Octobre 2022

Monsieur le Président,

Médiapart a révélé dans un article paru le 13 octobre 2022 l'organisation des « dîners des sommets », visant à réunir dans un lieu de prestige des personnalités influentes autour de M. Wauquiez.

Le premier « dîner des sommets » aurait rassemblé au printemps des convives à l'Institut Paul-Bocuse, près de Lyon. La deuxième édition s'est tenue le 23 juin dernier au château de La Chaize, dans le Beaujolais, pour un montant de 100 000 € dont les dépenses seraient celles du conseil régional.

Nous respectons la pleine compétence de la chambre régionale des comptes pour décider son programme de contrôle.

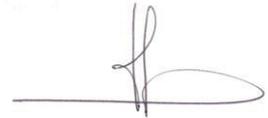
Mais l'importance de l'usage de la caisse publique du conseil régional sans que les membres de l'assemblée délibérante en aient été informés et aient décidé ces dépenses, nous amène à vous signaler ces organisations et dépenses engagées par M. Wauquiez seul sur le budget de la Région, pour des objets qui apparaissent éloignés des compétences de la Région et au bénéfice de personnes tierces.

L'utilisation de ces sommes sont présentées dans la presse comme servant la seule stratégie personnelle de M. Wauquiez pour des élections à venir et relever d'un usage irrégulier des fonds publics, tant concernant les règles de la commande publique, le maniement de fait de la comptabilité publique, les conflits d'intérêts, les règles d'usage des fonds publics pour des intérêts personnels, et donc susceptibles de relever de la prise illégale d'intérêts et de la concussion, sous toutes réserves en l'attente des documents demandés.

En tant que membres du conseil régional, nous avons demandé au Président de Région de nous transmettre au titre de l'article L.4132-16 du Code général des collectivités territoriales, pour chacun de ces événements l'ensemble des actes et décisions de l'ordonnateur accompagnés des justificatifs, sachant que nous avons de grandes difficultés pour obtenir des réponses et communications de documents comme le prouvent les annulations des budgets 2016 et 2017 suite à nos recours au tribunal administratif de Lyon.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre considération distinguée.

**Fabienne Grébert**  
Conseillère régionale Auvergne Rhône-Alpes  
Présidente du groupe *Les Écologistes*

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom, representing the name Fabienne Grébert.